Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 035-213500440-20260512-BROUALAN202625D-DE

COMMUNE DE BROUALAN
République Française
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 mai 2026

Nombre de membres : **11**
En exercice : **11**
Ont délibéré : 10
Date de convocation : 05/05/2026

L'an deux mil vingt six, le mardi 12 mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **DAVY André Maire**
Etaient présents : **DAVY André, LELAVANDIER René, VALLET Marylène, , PARIS Paulette, DEMANGE Jean-Luc , TAS Alice, TRÉCAN Régine, SIMON Valérie, HOUBAERT Marion, LOUAGE Jérémie**
Absents : **CHAUSSE Patrick**
Monsieur René Lelavandier a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°25/2026 :
DEMANDE D'ADHESION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LANDAL POUR LA GESTION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire évoque la loi 2025-327 du 11 avril 2025 qui dit que le transfert des compétences eau et assainissement aux Epci n'est plus obligatoire.

Consécutivement à l'étude sur ce transfert éventuel élaborée en 2024/2025 par la communauté de communes Dol Baie du Mont-Saint-Michel, il apparait aujourd'hui souhaitable de transférer la compétence communale d'assainissement collectif au Syndicat Intercommunal des eaux de Landal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Broualan, à l'unanimité, souhaite ce transfert et charge Monsieur le Maire d'engager cette procédure.



Le Maire

André DAVY

Le secrétaire de séance

René LELAVANDIER